



Compte Rendu Succinct

Séance du 25 septembre 2012

L'an deux mille douze et le 25 septembre 2012 à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Rotger, Adjoint suppléant.

Étaient présents : M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. CADOUOT Christian - M. MILLET Gérard - M. CAMBAZARD Nicolas - M. RUET Guillaume - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : Melle FEVRE Déborah - Melle BORSATO Louise - Melle BOUTEILLE Isabelle - M. GAUTHIER Pascal - Melle IGOLEN Marie

Absents excusés représentés : M. BRENOT Lucien (procuration à M. ROTGER Michel) - M. ROBEIN Denis (procuration à M. DUPONT Gérard) - Mme BROUSSE Patricia (procuration à Mme CARAVEL Pascale) - Melle OUARTI Farah (procuration à M. MILLET Gérard) - Mme MACE Jocelyne (procuration à M. LEGRAND Louis).

A été nommé secrétaire : M. RUET Guillaume

En application de l'article L2122-17, le maire empêché est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint. L'Adjoint suppléant, Monsieur Michel Rotger, ouvre la séance à 20 H 30.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 26 juin 2012 et 31 juillet 2012.

I. **DELIBERATIONS :**

Lors de sa séance du 25 septembre 2012, le conseil municipal :

Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel " RTH-RTF-FF"

- **AUTORISE** à l'UNANIMITE le maire à signer le contrat d'assistance et de maintenance relatif aux progiciels pour la gestion et l'analyse des fichiers rôles (Taxe Habitation - Rôles Taxe Foncière) et des Fichiers Fonciers du Cadastre auprès de la société FININDEV;

Pertes sur créances

- **DECIDE** à l'UNANIMITE d'admettre en non-valeur, compte tenu des états de produits irrécouvrables présentés par le Receveur Municipal, la somme de 1 016,75 EUROS correspondant à des titres émis en 2010 et 2011 (Restauration Scolaire 2010 : 492,92 Euros - Restauration Scolaire 2011 : 2,20 Euros - Garderies 2010 : 16,70 Euros- Location du Polygone : 504,93 Euros H.T.);

Redevance pour l'occupation du domaine public routier - installations de France Telecom

- **DECIDE** à l'UNANIMITE que la redevance annuelle 2012, prévue par le Code des Postes et Télécommunications, d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunication sera d'un montant de :

Année 2012

Type d'implantation	Situation au 31.12.2011	Tarifs plafonnés
Km artère aérienne	30,675 km	51,58 €/km
Km artère en sous-sol	250,876 km	38,68 €/km
Emprise au sol	29,10 m ²	25,79€/m ²

Accueil, capture, ramassage et transport des animaux errants sur la voie publique.

- **DECIDE** à l'UNANIMITE de ne pas renouveler la convention d'accueil avec la SPA refuge de Jouvence arrivant à échéance le 31 décembre 2012, **AUTORISE** le maire à signer la convention ayant pour objet la capture, le ramassage et le transport des animaux errants avec la SPA de Dijon refuge des Cailloux pour la gestion de ce service à compter du 1^{er} janvier 2013, **DECIDE** de facturer aux propriétaires ou aux détenteurs identifiés des animaux errants, les frais facturés par la SPA à la commune;

Indemnité d'éviction - SARL SALLIT II enseigne "Au Bon Accueil"

- **ARRETE** par 27 voix pour et 1 abstention (Mme BEAUDOUVI Anne-Marie), l'indemnité principale à laquelle peut prétendre Monsieur Bassam Sallit représentant de la SARL SALLIT II enseigne "Au Bon Accueil" à 19 875 euros et le montant de l'indemnité d'occupation à 169 €/mois;

Personnel municipal-Modification du tableau des effectifs-Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe.

- **DECIDE** à l'UNANIMITE, de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi à temps complet d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps complet à compter du 1er octobre 2012;

Création de trois contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.)

- **DECIDE** à l'UNANIMITE, de créer trois emplois dans le cadre d'un contrat d'accompagnement(C.A.E.) à compter du 1^{er} octobre 2012, soit deux contrats de 25 heures et un contrat de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois, renouvelables dans les conditions fixées par le service Public Régional de l'Emploi;

Personnel municipal-Modification du tableau des effectifs-Création d'un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps non complet

- **DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps non complet (28h hebdomadaires) à compter 1er octobre 2012;

Abandon du dispositif de majoration de 30% des droits à bâtir

- **DECIDE** à l'UNANIMITE, de prendre acte de la suppression législative (loi n°2012-955 du 06 août 2012) du dispositif de majoration des droits à bâtir de 30 % institué par la loi n°2012-376 du 20 mars 2012, et de mettre fin à la procédure engagée par délibération n° 127-06-2012 du 26/06/2012;

Etablissement d'un bail commercial avec la société « Le bouquet de Laurine » située 18 avenue de la République.

- **AUTORISE** à l'UNANIMITE l'établissement d'un bail commercial de 9 ans à compter du 1er octobre 2012 avec la société « Le Bouquet de Laurine » représentée par Madame Isabelle BOURGOIN et **FIXE** son montant annuel à 7 080 € HT;

Acquisition des parcelles cadastrées section AO n°431 et 432 situées rue de Pommard

- **EMET** à l'UNANIMITE, un avis favorable à l'acquisition de 656 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AO n°431 et 432 situées rue de Pommard, appartenant à la copropriété Beauséjour et représentée par le cabinet Even du Fou pour un montant de 11 808 euros;

Demande d'aide auprès du Parlement et du SOUVENIR FRANÇAIS pour l'aménagement de la place du monument aux morts

- **SOLLICITE** à l'UNANIMITE, une aide parlementaire au titre de l'année 2013 auprès du Sénateur Alain HOUPERT au taux maximum et une aide du Souvenir Français au taux maximum de 11% du montant options comprises de 357 597 € HT pour l'aménagement de la place du monument aux morts;

Contrat de prestation de services pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales

- **AUTORISE** à l'UNANIMITE, le maire à signer un contrat de prestation de services pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales avec la société Lyonnaise des eaux d'un an pour une redevance forfaitaire de 12 764.82 € HT;

Modification des tarifs de l'Accompagnement à la Scolarité dans le cadre du Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

- **APPROUVE** à l'UNANIMITE, la modification des tarifs de l'accompagnement à la scolarité suivant les préconisations de la CAF, soit un tarif au trimestre comme suit :

- 1 séance par semaine : 4,80 € (~8 séances x 0,60 €),
- 2 séances par semaine : 8,80 € (2 x ~8 séances x 0,55 €),
- 3 séances par semaine : 12 € (3 x ~8 séances x 0,50 €),
- 4 séances par semaine : 14,40 € (4 x ~8 séances x 0,45 €).

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour les travaux d'aménagement du bassin extérieur de la piscine municipale

- **ANNULE** à l'UNANIMITE la délibération n°33-02-2012 en date du 21 février 2012, **APPROUVE** le coût des travaux de réfection du bassin extérieur de la piscine municipale d'un montant total de 775 500 € HT option incluse (770 500 € HT hors option) et **SOLLICITE** une subvention du Conseil Régional de Bourgogne, une subvention du Conseil Général de Côte d'Or, le fonds de concours du Grand Dijon et une aide de l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux;

Remboursement partiel Aquagym.

- **DECIDE** à l'UNANIMITE, le remboursement d'un montant de 130 € à Mme Marie-pierre GRESPI qui n'a pas participé à l'activité Aquagym de toute la saison 2011-2012;

Remboursement partiel Aquagym

- **DECIDE** à l'UNANIMITE, d'effectuer un remboursement partiel de l'activité Aquagym à hauteur de 95 € à Mme Christelle DEFFEUILLE;

Adhésion de la commune de Flavignerot à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

- **DECIDE** à l'UNANIMITE, d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Flavignerot à la Communauté de l'agglomération dijonnaise;

Bilan des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) auxquels adhère la commune - Syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de PLOMBIERES LES DIJON

- **PREND NOTE** du rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal d'Électrification et de Réseaux Téléphoniques de PLOMBIERES LES DIJON;

Compte rendu annuel de concession GRDF 2011

- **PREND CONNAISSANCE** du compte rendu d'activité de concession GRDF de 2011;

Rapport d'activités 2011 de la communauté d'agglomération Dijonnaise

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités annuel 2011 de la Communauté de l'Agglomération du Grand Dijon.



Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,

M. ROTGER

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.

